AR Prefecture
024-252402284-20231012-D1212102023-DE
Reçu le 19/10/2023

sictom du PERIGORD NOIR

Nombre de Délégués :	
En exercice	116
Présents	65
Procurations	10
Votants	75

DELIBERATION N°12-121023

Objet : Réhabilitation et mise en sécurité des parties extérieures au Centre d'Exploitation : 2ème tranche

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 04 octobre 2023*

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Eoduard ROULLET	Alain LALBIAT
CALVIAC EN PERIGORD		
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	Laurent LACOMBE
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE		
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Gilles ARPAILLANGE	
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	
CENAC ET ST JULIEN	Martine CONSTANT	Philippe BOISSON
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER		
GROLEJAC		
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Damien BARD
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	François DEFONTAINE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Eric HAUTESSERE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	Amandine DALBAVIE
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE		
THONAC	Cyril CERF	Patrick LE MELLEDO
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

AR Prefecture

024-252402284-20231012-D1212102023-DE
Reçu le 19/10/2023

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Francis VAUCEL	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	
MARQUAY	Nathalie GLEMAREC	Sylvie JESINGHAUS
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE		
TAMNIES	Marc PONS	
VEZAC	Christian SESTARET	
VITRAC		

Excusés :

M. Gé KUSTERS (*Saint-Léon-sur-Vézère*), M. David LESPINASSE (*Saint-Léon-sur-Vézère*), M. Serge PARRE (*Beynac-et-Cazenac*), Mme Jacqueline JOUANEL *(Meyrals)*, M. Gérard VIELLE *(Pechs-de-l'Espérance)*, M. Guy PRIESTER *(Pechs-de-l'Espérance)*, M. Mathias LUCAS *(Florimont-Gaumier)*, Mme Marion CHAPUT *(Saint-Geniès)*, M. Charles MOLINA *(Saint-Geniès).*

Procurations :

M. Eric BOURDET (*Sainte-Mondane*) donne procuration à M. Gilles ARPAILLANGE (*Sainte-Mondane*) ;
Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (*Saint-Crépin-Carlucet*) donne procuration à M. Gérard TEILLAC (*Saint-Crépin-Carlucet*) ;
Mme Claudine FARFAL *(Saint-Cybranet)* donne procuration à M. Alain BIELHER *(Saint-Cybranet) ;*
Mme Sylvie DELBARY *(Vézac)* donne procuration à M. Christian SESTARET *(Vézac) ;*
M. Michel ANDRE *(Marcillac-Saint-Quentin)* donne procuration à Mme Christine LASCOMBE *(Marcillac-Saint-Quentin) ;*
M. Francis COUSIN (*Domme)* donne procuration à M. Patrick ARMAGNAT *(Domme) ;*
M. Sébastien FRIT *(La Chapelle-Aubareil)* donne procuration à Mme Catherine BERTHELOT *(La Chapelle-Aubareil) ;*
M. Fabrice LEFEVRE *(Simeyrols)* donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE *(Simeyrols) ;*
M. Sylvain BRULEY *(Allas-les-Mines)* donne procuration à M. Yves GAROUTY *(Allas-les-Mines) ;*
M. Francis JAGOURD *(Jayac)* donne procuration à M. Guy ESTRUC *(Jayac).*

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président expose qu'en réunion du 17 juin 2017, le Comité Syndical a décidé d'effectuer des aménagements au centre d'exploitation de Marcillac St Quentin. Un permis de construire a été obtenu, permettant la construction d'un hall d'entrée et de toilettes en prolongement de la salle de réunion. Pour la réalisation de ces ouvrages, la création d'un réseau d'assainissement (fosse septique et drain) est nécessaire.

Le centre d'exploitation ayant été construit en 1996, une rénovation est nécessaire. Aussi, un avant-projet détaillé a été réalisé relatif à divers travaux de restauration et de réaménagements du centre d'exploitation, comprenant notamment :

- L'extension de la salle de réunion décrite ci-dessus,
- Réfection du bâtiment de « la Périgourdine » ; réfection des toitures terrasses des bureaux et réaménagement des espaces,
- Réaménagement du quai de déchargement et gestion des eaux pluviales,
- Liaison informatique entre les bâtiments,
- Création d'un mur de soutènement derrière le hangar des garages,
- Réfection de l'aire de stockage en partie basse et des bitumes,
- La réfection du réseau de récupération des hydrocarbures (bac et drain) situé en contrebas des garages.

AR Prefecture
024-252402284-20231012-D1212102023-DE
Reçu le 19/10/2023

Le Président rappelle que certains travaux ont été réalisés en priorité en 2022 pour des besoins de mise en sécurité. Cette première tranche de travaux a notamment permis :

- De restaurer une zone du quai de déchargement qui présentait un défaut de structure et doit être consolidée en urgence,
- De reprendre le sol du bas de quai qui était très abimé consécutivement à son activité durant les 50 dernières années,

ENTREPRISE		VAUNAC/STP	SIORAT	SIORAT	SIORAT
OFFRE		DE BASE	DE BASE	VARIANTE 1	VARIANTE 2
OFFRE FIXE (HT)		**500 429,84**	**449 612,28**	**396 526,83**	**424 309,13**
Zone 1	Aménagement VRD à l'arrière du hangar avec la réalisation d'un passage de 3 mètres de large, et mur de soutènement du talus			> Passage de 2 mètres de large seulement > Optimiser le reseau de collecte des eaux pluviales	> Passage de 3 mètres de large > Optimiser le reseau de collecte des eaux pluviales
Zone 2	Aménagement de la plateforme proche de la route RD704 permettant de traiter les eaux, les hydrocarbures et les huiles de vidange de l'atelier mécanique avec création d'un bassin				
Zone 3	Pose de réservations dans la zone des bureaux pour gestion des réseaux secs				
Zone 4	Aménagement des espaces de stockage des caissons côté entrée (en haut) avec un dallage béton			> Extension des dalles béton existante en conservant l'existant	> Extension des dalles béton existante en conservant l'existant
TRANCHE OPTIONNELLE (HT)		**84 614,00**	**71 652,35**	**71 652,35**	**71 652,35**
Zone 5	Aménagement d'espaces de stockage de caissons et d'une voie de desserte (en haut, derrière le hangar dit « de la Périgourdine »				
		585 043,84	**521 264,63**	**468 179,18**	**495 961,48**

- De réhabiliter le réseau d'évacuation d'eaux pluviales en bas de quai afin que les eaux de ruissellement s'évacuent avec traitement des résidus,
- De dépose les gaines nécessaires pour un réagencement cohérent des réseaux secs.

Le Président fait part à l'assemblée de la seconde tranche de travaux. Elle concerne essentiellement la réhabilitation de la zone située en partie basse, dont la construction date de 1995, et comprend :

- Création d'un mur de soutènement derrière le hangar des garages : *agrandissement de l'espace pour pouvoir réaliser l'entretien (paysager ou travaux de toitures et gouttières) avec un petit véhicule – gestion des eaux boueuses issues du talus qui s'accumulent derrière les bâtiments existants,*
- La réfection du réseau de récupération des hydrocarbures (bac et drain) situé en contrebas des garages, la réalisation d'un bassin de rétention,
- Le réagencement cohérent des réseaux secs (suite),
- La réfection des aires de stockage distribuées en bas et en haut, la réfection d'une partie du bitume (partie basse), et la création d'une nouvelle zone.

Une nouvelle consultation a été réalisée pour la tranche 2, sous la forme d'un marché de travaux, à procédure adaptée, consultation fermée. Le résultat peut être résumé ainsi :

Considérant la présentation du dossier, l'analyse réalisée par le cabinet ING'MO, l'analyse de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 10/10/2023, il apparait que

AR Prefecture
024-252402284-20231012-D1212102023-DE
Reçu le 19/10/2023

- Les deux offres de base sont satisfaisantes, la moins disante est celle des Ets SIORAT,

- la variante 1 des Ets SIORAT est intéressante et génératrice d'économies, cependant l'espace de 2 mètres de large laissé derrière le bâtiment n'est pas suffisant pour laisser circuler un véhicule d'entretien,

- La variante 2 des Ets SIORAT est adaptée à notre demande et génère des économies tout en conservant une qualité satisfaisante des ouvrages. Elle peut être retenue pour réaliser la tranche 2 de travaux.

Après présentation des différents éléments et des analyses des offres,
Après avis du Bureau Syndical réuni le 10/10/2023,
Et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Confirme** la nécessité de réhabiliter le site, de gérer l'évacuation des eaux de pluie, boueuses, issues du talus et du haut du site, de préserver les ouvrages existants,
- **Confirme** la nécessité de créer un passage de 3 mètres de large derrière le hangar,
- **Prend acte** des propositions faites par les entreprises et des variantes proposées par les Ets SIORAT,
- **Retient** la proposition des Ets SIORAT domicilié à Libourne (33) au prix de 495 961.48 € HT soit 561 815.02€ TTC, pour la réalisation des travaux de réaménagement des parties extérieures selon la variante n°2,
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces à intervenir.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 12 octobre 2023.

Jérôme PEYRAT
Président

S.I.C.T.O.M. du PÉRIGORD NOIR LABORDE 120 - 24200 MARCILLAC